



DÉPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE TOULON

DÉMOCRATIE
LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEIL DE QUARTIERS OUEST

Réunion Plénière

Réunion du jeudi 30 septembre 2010



Étaient présents.-

Pour le Conseil Municipal:

Claude ASTORE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,
Jean MICHEL, Conseiller Municipal délégué dans le domaine du Contrat de baie et de la forêt,
Bernard TROUCHET, Adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,
Marie VIAZZI, Conseillère Municipale déléguée dans le domaine de l'entretien de la voirie, de ses abords et de l'éclairage public.

Pour le Conseil de Quartiers Ouest :

Lucienne ANNOT, Colette BILARDU, Francis BILARDU, Gaston BOSSET, André CAGNON, Gisèle CAGNON, Daniel CORIGLIANO, Fernand GASSAUX, Marie-Claire GUILLIEN, Nicole HARANT, Jean-Jacques HAURE-PLACE, Marie-Rose MERIC, Alain OLIVA, Jean-Paul PICQ, Francis POURCHIER, Pierre QUERCIA.

Étaient également présents.-

M. COGORDAN, M. et Mme PONTONE, M. PORTELLI (résidents),
La presse.

Participaient à la réunion.-

Gilles GAIGNAIRE, directeur de la Communication,
Fanny MAGAGNOSC-VANNI, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Proximité Population Prévention,
Luc PALANGIE, directeur Territorial, service Vie des Quartiers, démocratie locale,
Marie-Paule SILVY, directeur territorial, service Infrastructures,
Hélène BERENGER, fonctionnaire territorial, service Infrastructures
Virginie VASSORT, agent de maîtrise, service vie des quartiers / démocratie locale, assure le secrétariat de la réunion.

Étaient excusés.-

Michel REYNIER, Adjoint au maire chargé du développement de la démocratie locale,
Florence CYRULNIK, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine,
Nicole LANATA, Mireille PORTANIER, conseillères de quartiers.



Bernard TROUCHET ouvre la séance, il remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Il présente les élus et les fonctionnaires des services municipaux qui participent à la réunion.

Il remercie les conseillers de quartiers d'avoir répondu à son invitation. Il souligne l'importance de leur participation active au sein de cette instance. Il précise que le secteur Ouest dont il a la charge est composé de 23 quartiers.

Il demande à **Luc PALANGIÉ** d'intervenir sur le premier point inscrit à l'ordre du jour.

• **EXAMEN DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA PRÉSENCE DES ANTENNES DES OPÉRATEURS DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE.-**

Luc PALANGIÉ rappelle que, lors de la réunion du 25 juin 2010 consacrée aux problématiques liées à la présence des antennes des opérateurs de la téléphonie, parmi les initiatives proposées, la création d'une commission sur cet objet a été actée.

Il présente **Jean MICHEL** Conseiller Municipal délégué dans le domaine du contrat de baie et de la forêt qui animera les séances de travail de cette commission.

Il rappelle que des personnes résidant dans des communes voisines souhaitent participer aux travaux de cette commission. Il propose de réfléchir à une solution pour les associer.

Jean MICHEL souligne que la commission cadre de vie « antennes téléphoniques » est composée de fonctionnaires, d'élus et de conseillers de quartiers. Il précise que l'autorité municipale a désigné **Anne AUSSENAC**, responsable du service politique énergétique et le **Docteur Philippe TRUZE**, responsable du service santé. Ces derniers seront chargés d'aider aux travaux de cette commission.

Il indique que des mesures de l'intensité des émissions d'ondes électromagnétiques sont prévues. Elles seront réalisées par un laboratoire indépendant (CRIIREM¹). Les résultats de cette étude seront communiqués aux élus, aux conseillers de quartiers et ensuite diffusés à la population. Il rappelle que le Conseil Municipal, à sa demande, s'est prononcé, dernièrement, à l'unanimité sur une motion proposant la diminution de l'intensité magnétique des antennes relais sur la ville .

Luc PALANGIÉ souligne que les orientations de la municipalité répondent aux revendications de certains citoyens. Ces mesures tendent à diminuer l'intensité des antennes de manière à éviter les troubles occasionnés par les émissions d'ondes électromagnétiques.

¹ *Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Électromagnétiques.*

- **STATIONNEMENT : FIN DE LA DSP, CONSTITUTION D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE.-**

Luc PALANGIÉ rappelle que le conseil municipal s'est prononcé sur la fin de la DSP (Délégation de Service Publique) sur le stationnement en Centre Ville (parkings et stationnement en surface), liant la ville à Q-Park.

Pour traiter de cette problématique, la municipalité a décidé de créer un **comité des usagers** qui aura un rôle consultatif. Dans un premier temps, ce comité aura pour mission d'examiner les nouvelles modalités de la tarification.

Cette concertation se poursuivra ensuite sur la politique globale du stationnement dans la commune (parcs de stationnements, politiques tarifaires, zones payantes, zones bleues...). Ce comité sera composé de conseillers de quartiers, de représentants d'associations de commerçants, d'usagers et d'élus.

Bernard TROUCHET évoque une proposition d'abonnement pour les commerçants, riverains et parents d'élèves. Il propose qu'un conseiller de quartiers se porte volontaire pour participer à ce comité consultatif. Ce conseiller peut s'inscrire, dès ce soir, auprès du secrétariat de la réunion.

- **AMÉNAGEMENT DE LIGNE DE TRANSPORT « LES CRÊTES ».-**

Bernard TROUCHET présente Hélène BERENGER, fonctionnaire territorial, qui est chargé, dans le cadre de ses missions de service, du suivi de ce projet.

Hélène BERENGER informe l'assemblée qu'une prochaine réunion est programmée le 28 octobre 2010 avec le réseau Mistral. Lors de cette rencontre, des propositions relatives à l'amélioration des heures de desserte seront présentées.

- **CONCOURS BALCONS FLEURIS / DÉCOS DE NOËL.-**

Luc PALANGIÉ rappelle le travail réalisé par la commission lien social / animation pour organiser, en peu de temps, le concours Maisons et Balcons Fleuris du printemps dernier. Il propose de poursuivre cette initiative en organisant une foire aux plantes, une bourse d'échanges de plants ainsi qu'un concours de décors de Noël (proposition de Nicole LANATA cf-compte rendu de la réunion du 10 mars 2010).

Bernard TROUCHET propose de réunir prochainement les commissions lien social / animation des conseils de quartiers pour développer les idées évoquées.

• **REQUALIFICATION DU CHEMIN AIMÉ GENOUD.-**

Marie-Paule SILVY, responsable du service infrastructures, informe l'assemblée que les travaux sont en cours. Elle cite quelques aménagements réalisés à savoir :

- au bas du chemin, le caniveau a été couvert pour sécuriser le déplacement des piétons ;
- au niveau de l'entrée de l'école Sainte Thérèse, un trottoir d'un côté de la voie a été aménagé et, de l'autre côté de ce chemin le stationnement a été maintenu (impossibilité de supprimer le stationnement, prise en compte de la présence de maisons).

Elle rappelle les autres aménagements prévus :

- aménagement d'un giratoire à l'intersection du chemin Arnaud (matérialisation au sol),
- pose d'un enrobé spécifique sur la partie la plus en pente du chemin,
- création de trottoirs,
- éclairage public,
- mise en sens unique d'une partie du chemin,
- création d'un parking sur le terrain en friche situé à proximité immédiate du dernier « moulin ».

Lucienne ANNOT propose un aménagement de trottoirs en « escalier » sur la partie la plus en pente.

Claude ASTORE indique que ce type d'aménagement ne permet le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR).

• **CIRCULATION AUX ABORDS DU COLLÈGE ELUARD.-**

Marie-Paule SILVY présente le nouveau plan de circulation qui sera mis en fonction prochainement.

Elle fait observer que certains sens de circulation ont été changés par rapport au plan présenté sur les « flyers » et lors de la réunion du 17 juin 2010.

Elle précise que l'objectif principal de mise en sens unique des voies situées aux abords du collège Eluard avait pour but de sécuriser la circulation dans ce secteur. Une signalitique appropriée sera mise en place.

Certains conseillers n'approuvent pas les modifications présentées.

• **QUARTIER TOUFFANY : DISTINCTION JURIDIQUE - VOIE PRIVÉE / VOIE PUBLIQUE.-**

Claude ASTORE, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, porte à la connaissance des membres l'existence d'un registre de classement des voies. Il ajoute que la ville a autorité sur la délivrance des permis de construire autant sur les voies publiques que sur les voies privées.

Il n'en demeure pas moins que l'entretien des voies privées est à la charge des riverains et non à celle la commune. C'est le cas de cette voie

- **DÉBROUSSAILLEMENT TERRAINS, HAIES.-**

Lucienne ANNOT demande si les obligations inscrites au code de la voirie sont applicables aux parcelles privées.

Claude ASTORE répond qu'effectivement les obligations du code de la voirie en terme de prévention des risques et d'entretien sont applicables aux propriétaires de parcelles privées. Il précise que la municipalité peut procéder à un rappel de ces obligations.

Un débat s'engage sur le sujet des voies privées et communales.

Luc PALANGIE informe l'assemblée qu'un registre de classification de toutes les voies est consultable auprès du secrétariat de la réunion.

Bernard TROUCHET annonce une prochaine consultation des riverains du chemin du Vieux Reynier sur un projet d'aménagement de voirie.

Il propose de créer une commission circulation, sécurité, stationnement avec une dizaine de conseillers de quartiers. La consultation s'organisera autour d'un boitage de type « flyer question / réponse ».

Il évoque la possibilité de réunir les riverains de ce chemin à la structure de la FJEP (sous réserve de l'accord du Président de l'association).

Il souhaite associer les membres des conseils de quartiers à cette initiative. Il compte sur leur esprit pour participer à la diffusion des informations aux habitants. Il sait pouvoir compter sur leur civisme en cas de projet d'aménagements de voiries, fêtes de quartiers, ... Il a, déjà, pu mesurer leur investissement sur la préparation des concours et fêtes de quartiers.

Bernard TROUCHET lève la séance ; il est 20 heures.

Il invite les participants à un apéritif offert par la municipalité.